



Un concours de photos vous est proposé par la Commission de la Vie Communale pour cette année 2010.

REGLEMENT

I/ PARTICIPANTS

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Mognard.

II/ THEMES

3 thèmes sont proposés : → Nature (faune, flore, paysage,...)

→ Patrimoine bâti (église, bâtiments agricoles, calvaires,...)

→ Insolite

Les photographies numériques ou argentiques doivent obligatoirement être prises sur la commune de Mognard, en toutes saisons.

III/ CONDITIONS

Les photos couleur ou noir et blanc sont autorisées.

Elles doivent être tirées sur papier photo format 10 x 15 cm.

Chaque participant peut concourir pour 1, 2 ou 3 thèmes et doit déposer au maximum 3 photos pour chacun d'entre eux.

Les photos devront avoir un titre.

IV/ DEPOT DES PHOTOGRAPHIES

Des bulletins de participation seront mis à votre disposition à l'accueil de la Mairie de Mognard ou téléchargeables sur le site de la Commune www.mognard.fr.

Les photos et le bulletin de participation devront être déposés sous enveloppe à la Mairie pendant les heures d'ouverture au public.

La date limite de dépôt est fixée au : 30 novembre 2010.

V/ PALMARES

Un jury composé d'élus et d'habitants de la commune se réunira pour examiner les photos.

Le palmarès sera annoncé lors de la Cérémonie des vœux de la Municipalité 2011, durant laquelle un diaporama sera présenté au public.

Les auteurs des photographies primées seront récompensés (tout comme les lauréats du concours des Maisons Fleuries qui reste bien sûr en vigueur compte tenu de son immense succès !).

Tous à vos appareils photos et bonne chance !

